

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 008-2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame BOULET Isabelle, Vice-Présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président étant empêché.

Présents : Madame BOULET Isabelle, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Madame SARRAZIN Muriel, Madame JUMEL Maria, Madame BRAMS Joëlle, Monsieur CHAHROKNI Nosrat, Monsieur JEGOU Serge, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame LE PORT Michèle, Madame EL HAJOUI Rachida.

Excusés : Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur MAILLARD François, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame BAPTISTE Monique, Madame SCHEYDER Mireille, Madame CIPRIANI Fatima.

Absente : Madame MAICHOUF Ahlam.

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale

Il a été remis à chaque membre du Conseil d'administration, un exemplaire du budget primitif 2026 qui présente la liste des crédits budgétaires.

Il est proposé d'intégrer, par anticipation, au budget primitif les résultats provisoires du Compte Financier Unique 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité.

➤ De voter le budget primitif 2026 du C.C.A.S. :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

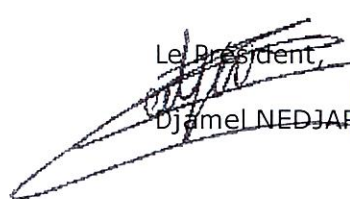
➤ D'adopter le budget primitif 2026 du C.C.A.S. qui est équilibré en recettes et en dépenses, avec intégration par anticipation des résultats provisoires du Compte Financier Unique 2025 :

Total des dépenses de fonctionnement :	1 251 954. 27 €
Total des recettes de fonctionnement :	1 251 954. 27 €
Dont Résultat antérieur reporté :	18 516. 27 €

Total des dépenses d'investissement :	260 257. 13 €
---------------------------------------	---------------

Total des recettes d'investissement :	260 257. 13 €
Dont Résultat antérieur reporté :	239 257. 13€

Total des dépenses :	1 512 211. 40 €
Total des recettes :	1 512 211. 40€

Le Président,

Djamel NEDJAR



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 30/04/2026
Et Publication ou notification
Du : 30/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur le vote du budget primitif 2026

Date de transmission de l'acte : 30/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/04/2026

Numéro de l'acte : delib008-2026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20260429-delib008-2026-DE

Date de décision : 29/04/2026

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires